



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MARS 2019**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Le vingt-sept mars deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs GARNIER-MOULIN-PERRODIN-LELIEVRE-CARPENTIER-LECAUCHOIS-POTHIER-LAUCEOIS-MARIE-HARIVEL-DESCHAMPS-LEROUX-RENAUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

Madame PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Monsieur HARIVEL

Madame HENRY qui donne pouvoir à Monsieur MARIE

Absents non excusés:

Mesdames HERON et DUTILLEUX

Messieurs CHEVALIER et FREYERMOUTH

Secrétaire de séance :

Madame PERRODIN

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations.

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**N°1/2019-27/03 : STOP AUX FERMETURES ET A LA REDUCTION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE BAVENT**

Le conseil municipal de Bavent s'inquiète des diminutions d'horaires d'ouverture des bureaux, des fermetures inopinées par manque de personnel et surtout du transfert lent des bureaux vers des agences postales. Cette situation remet totalement en cause la notion de service public.

C'est parfait de penser que le numérique est la solution d'avenir mais ne faut-il pas penser autrement et croire que le contact humain sera toujours au centre du service public. Si nos collectivités agissaient comme la Poste, les mairies devraient également réduire les heures d'ouverture et toutes les démarches seraient faites par internet. Pour nous aussi, la réalité budgétaire existe, mais nous privilégions le service public et l'accueil de nos concitoyens.

- STOP aux Réductions des horaires d'ouverture de la Poste
- STOP aux Changements des horaires chaque année pour déstabiliser la clientèle
- STOP au Non Remplacement des agents en formation, en vacances ou en maladie

La politique de la Poste est simple, réduire les heures d'ouverture. Les changer en permanence ; la clientèle ne sait même plus quand le bureau est ouvert. Pour récupérer un colis, une personne est envoyée à la Poste de Cabourg et dans ce bureau, on lui dit d'aller au bureau de Ranville et malheureusement quand le bureau de Bavent est fermé celui de Ranville est également fermé. Ainsi, les colis repartent à l'expéditeur.

La commune de Bavent est à un tournant économique et démographique de son histoire. C'est juste à ce moment que la direction de la Poste annonce une réduction des heures d'ouverture du bureau de 33h à 21h et encore un nouveau changement d'horaire au mois de mai 2019. En agissant ainsi, le nombre de visiteurs baissera encore et dans deux ans, la Poste annoncera soit la fermeture définitive du bureau soit la création d'une agence postale à la charge de la collectivité. C'est vraiment la solution de facilité, sans chercher d'autres possibilités de services supplémentaires qui pourraient être rendus à la population.

Mais où est le « service public ». La rentabilité est maintenant le seul critère de fonctionnement de cet organisme.

« Les territoires ruraux sont les premières victimes du service public ».

Voté à l'unanimité par le conseil municipal de Bavent.

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 09/04/2019  
Affiché le : 09/04/2019

**N°2/2019-27/03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte de gestion dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	1 207 459,59	564 037,30
Dépenses	1 142 338,77	759 989,43
Résultat de l'Exercice 2018		
- Excédent	65 120,82	
- Déficit		195 952,13
Résultat de clôture 2017	773 314,40	163 580,37

<b>Résultat de clôture Exercice 2018</b>	<b>838 435,22</b>	<b>-32 371,76</b>
--	-------------------	-------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 présenté par le Receveur Municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 établi par Monsieur le Receveur Municipal de Cabourg-Dives dont les chiffres, conformes à ceux de la comptabilité administrative de Monsieur le Maire pour le même exercice, n'appelle ni observations ni réserve sur la tenue des comptes.

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 11/04/2019

**N°3/2019-27/03 : APPROBATION DU COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018  
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif communal de l'exercice 2018. Il informe que sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur et retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée en faisant apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population et témoigne de la santé financière de la commune.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, sous la présidence de la doyenne de l'assemblée Madame Nicole PERRODIN, est amené à débattre et voter le compte administratif arrêté aux chiffres suivants :

Libellé	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	1 207 459,59	564 037,30
Dépenses	1 142 338,77	759 989,43
Résultat de l'Exercice 2018 - Excédent - Déficit	65 120,82	195 952,13
Résultat de clôture 2017	773 314,40	163 580,37

<b>Résultat de clôture Exercice 2018</b>	<b>838 435,22</b>	<b>-32 371,76</b>
--	-------------------	-------------------

Libellé	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes à reporter	-----	38 300,00
Dépenses à reporter	-----	265 690,00
Besoin de financement	-----	227 390,00
Résultat de clôture Exercice 2018	838 435,22	- 32 371,76
Besoin de financement au 1068	-----	259 761,76

L'assemblée constate d'une part pour la comptabilité administrative les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
Et d'autre part reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,  
Vu le budget primitif 2018 adopté par délibération n°3/2018-26/03 du conseil municipal du 26 mars 2018,  
Vu les décisions modificatives :

- N°1 approuvée par le conseil municipal le 27 juin 2018 suivant délibération n°8/2018-27/06
- N°2 approuvée par le conseil municipal le 21 novembre 2018 suivant délibération n°2/2018-21/11
- N°3 approuvée par le conseil municipal le 19 décembre 2018 suivant délibération n°3/2018-19/12

Vu la délibération n°2/2018-27/03 de ce jour du conseil municipal approuvant le compte de gestion de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Receveur municipal,

Vu la présentation du compte administratif, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre avec opérations pour la section d'investissement,

Le Maire, ayant quitté la séance, le conseil municipal, sous la présidence de Madame Nicole PERRODIN, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2018.
- Décide de couvrir le besoin de financement d'un montant de 259 761,76€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2019.
- Décide d'affecter le déficit d'investissement d'un montant de 32 371,76€ au compte D001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » au budget primitif de l'exercice 2019.

**VOTANTS : 14**

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux : 11/04/2019
---

**N°4/2019-27/03 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2342-2,

Ayant entendu la présentation du budget primitif de l'exercice 2019 par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre pour la section d'investissement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

**Section de Fonctionnement – Vue d'ensemble**

Libellé	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 875 407,00	1 296 734,00
Restes à réaliser	-----	-----
002 Résultat de fonctionnement reporté	-----	578 673,00
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 875 407,00</b>	<b>1 875 407,00</b>

**Section d'Investissement – Vue d'ensemble**

Libellé	Dépenses	Recettes
Crédits votés (y compris le 1068)	753 968,00	1 013 730,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	265 690,00	38 300,00
001 Solde d'exécution reporté	32 372,00	
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 052 030,00</b>	<b>1 052 030,00</b>
<b>Total du Budget</b>	<b>2 927 437,00</b>	<b>2 927 437,00</b>

- Décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 664 188€ au virement de la section d'investissement (ligne budgétaire 023 de la section de fonctionnement) pour couvrir le besoin de financement du même montant (ligne budgétaire 021 de la section d'investissement).

- Fixe, à l'unanimité :

Les taux d'imposition de la commune pour l'exercice 2019 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	12.02
Taxes foncières (bâti)	21.08
Taxes foncières (non bâti)	34.66

Le produit attendu à 558 508€

Précise que le budget primitif 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux : 11/04/2019
---

**N°5/2019-27/03 : MAISON MEDICALE****- Fourniture et installation de mobilier**

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur LECAUCHOIS, en charge du dossier, informent l'assemblée que deux fournisseurs ont été contactés et ont répondu pour la fourniture de mobilier destiné à la Maison médicale dont 2 bureaux, 7 armoires hautes à rideaux, 3 fauteuils de travail, 10 chaises de réunion et 1 table de réunion afin de meubler la salle de rangement et les cabinets loués à la journée, soit :

<b>Fournisseur - Adresse</b>	<b>Montant HT</b>
CODILOC à Caen	4 422.01€
VASSARD OMB à Caen	4 251.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, approuve le devis de VASSARD OMB à Caen pour la fourniture et l'installation de mobilier sur place pour un montant total HT de 4 251.50€, Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande, Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2019 sur l'Opération n°121 « Pôle Médical » article 2184 « Mobilier ».

**VOTANTS : 15****POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 11/04/2019

**N°6/2019-27/03 : REORGANISATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE BAVENT EN MAISON MEDICALE****- Avenants en moins et plus-value**

Vu la délibération du conseil municipal n°2/2017-23/11, en date du 23 novembre 2017, attribuant les marchés de travaux pour les lots de 1 à 10, excepté le lot n°4 « Couvertures tuiles – Bardage terre cuite », selon la procédure dite adaptée,

Vu la délibération du conseil municipal n°11/2017-13/12, en date du 13 décembre 2017, attribuant le marché de travaux du lot n°4 « Couverture – Bardage terre cuite – Etanchéité » selon la procédure de marché négocié,

Vu la délibération du conseil municipal n°6/2018-26/03, en date du 26 mars 2018, autorisant les avenants n°1 en plus et moins-values pour les lots n°5 Menuiseries extérieures – Aluminium – Métallerie, n°9 Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique et n°10 Electricité Courants forts – Courants faibles,

Vu la délibération du conseil municipal n°2/2018-30/05, en date du 30 mai 2018, autorisant l'avenant n°1 en plus-values pour le lot n°6 Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds, les avenants en plus et moins-values pour les lots n°9 Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique et n°10 Electricité – Courants forts – Courants faibles,

Vu la délibération du conseil municipal n°1/2018-27/06, en date du 27 juin 2018, autorisant les avenants en plus-values pour le lot n°1 Terrassement – VRD – Espaces verts, n°8 Sols souples - Peinture, et n°10 Electricité – Courants forts – Courants faibles,

Vu la délibération du conseil municipal n°3/2018-12/09, en date du 12 septembre 2018, autorisant l'avenant en plus-value pour le lot n°2 Gros Œuvre – Ravalement,

Vu la délibération du conseil municipal n°6/2018-19/12, en date du 19 décembre 2018, autorisant l'avenant en plus-value pour le lot n°9 Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique,

Vu la délibération du conseil municipal n°3/2019-27/02, en date du 27 février 2019, autorisant l'avenant en plus-value pour le lot n°9 Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux non prévisibles dans l'établissement du cahier des charges ainsi que l'évolution des travaux en cours de réalisation imposent au maître d'ouvrage à prendre des modifications déterminant des plus ou moins-values pour certains lots.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des projets d'avenants pour les lots concernés :

- N° 5 « Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie » - Avenant n°2 pour la fourniture seule de cornières aluminium
- N°1 « Terrassement – VRD – Espaces verts » - Avenant n°2 pour la suppression de plantation de végétaux
- N°2 « Gros Œuvre – Ravalement » - Avenant n°2 pour le maintien du conduit de fumée dans la partie existante (nécessaire pour le 1<sup>er</sup> étage)

Soit le récapitulatif suivant :

Lot	Entreprise	Marché initial HT	Travaux en plus HT	Travaux en moins HT	Avenant HT	Nouveau Montant HT
1	<b>LETELLIER</b> - Avenant n°1 - <b>Avenant n°2</b>	49 929.00€	980.00€	<b>2 476.10€</b>	+ 980.00€	50 909.00€ <b>48 432.90€</b>
2	<b>ABCIS BERTIN</b> - Avenant n°1 - <b>Avenant n°2</b>	136 835.87€	1 643.86€	<b>8 028.21€</b>	+ 1 643.86€	138 479.73€ <b>130 451.52€</b>
3	PASQUER	20 250.73€				20 250.73€
4	ANQUETIL	57 785.00€				57 785.00€
5	<b>MSC</b> - Avenant n°1 - <b>Avenant n°2</b>	71 859.39€	988.00€ <b>789.00€</b>	873.34€	+ 114.66€ <b>+ 789.00€</b>	71 974.05€ <b>72 763.05€</b>
6	SOPROBAT	51 633.07€	2 577.60€		+ 2 577.60€	54 210.67€
7	DESVAGES	30 500.00€				30 500.00€
8	GILSON	20 455.50€	706.00€		+ 706.00€	21 161.50€
9	CEME GUERIN - Avenant n°1 - Avenant n°2 - Avenant n°3 - Avenant n°4	29 480.08€	1 334.44€ 2 565.08€ 312.50€ 595.05€	66.25€	+ 1 268.19€ + 2 565.08€ + 312.50€ + 595.05€	30 748.27€ 33 313.35€ 33 625.85€ 34 220.90€
10	VIGOURT - Avenant n°1 - Avenant n°2 - Avenant n°3	43 693.25€	6 933.67€ 463.53€	464.78€ 157.88€	- 464.78€ + 6 775.79€ + 463.53€	43 228.47€ 50 004.26€ 50 467.79€

Montant initial du marché de travaux pour l'ensemble des lots de 1 à 10 :

- 512 421.89€ HT

Montant final du marché de travaux pour l'ensemble des lots de 1 à 10 :

- 520 244.06€ HT

Soit une plus-value totale de 1.53%

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, d'une part,

- Approuve à 14 voix pour et 1 abstention, l'avenant en plus-value au marché de travaux passés avec l'entreprise pour le Lot n°5 attribué à MSC à Cormelles Le Royal

d'un montant initial HT de 71 859.39€

Portant le marché total HT à 72 763.05€

**VOTANTS : 15**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Et d'autre part,

- Approuve, à l'unanimité, les avenants en moins-value aux marchés de travaux passés avec les entreprises pour :

Le lot n°1 attribué à LETELLIER à Douvres La Délivrande

D'un montant initial HT de 49 929.00€

Portant le marché total HT à 48 432.90€

Le lot n°2 attribué à ABCIS BERTIN à Bretteville Sur Odon

D'un montant initial HT de 136 835.87€

Portant le marché total HT à 130 451.52€

**VOTANTS : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2019 sur l'Opération n° 121 « Pôle Médical » article 2313 « Immo. en cours construction ».

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 11/04/2019

#### **N°7/2019-27/03 : RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL RUE DE LA PETITE JUSTICE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la rénovation du logement communal se trouvant au 1<sup>er</sup> étage de la Maison médicale rue de la petite Justice.

**VOTANTS : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Complètement indépendant de la Maison Médicale, Monsieur le Maire informe que la rénovation comprend des travaux d'électricité, de menuiseries extérieures d'où les propositions suivantes :

#### **Pour les travaux de menuiseries extérieures**

Fenêtres PVC blanc satiné y compris un volet roulant à commande manuelle pour la fenêtre du salon en 4 vantaux

<b>Entreprise - Adresse</b>	<b>Montant HT</b>
MSC à Cormelles Le Royal	28 421.84€
B'PLAST à Colombelles	9 098.37€

#### **Pour les travaux d'électricité**

Rénovation complète et mise aux normes de l'ensemble

<b>Entreprise - Adresse</b>	<b>Montant HT</b>
ELECTR'AUDE à Bavent	8 700.00€
ADIELEC à Bénouville	13 743.79€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Pour les travaux de menuiseries extérieures

L'entreprise B'PLAST à Colombelles pour un montant HT de 9 098.37€

- Pour les travaux d'électricité

L'Entreprise ELECTR'AUDE à Bavent pour un montant HT de 8 700.00€

**VOTANTS : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et faire exécuter les travaux.

Dit que les dépenses feront l'objet de mandatement en section d'investissement du budget primitif 2019 sur l'Opération n°124 « Logement communal Bavent » article 2132 « Immeubles de rapport ».

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 11/04/2019

**N°8/2019-27/03 : RENOVATION INTERIEURE DU LOGEMENT COMMUNAL RUE DE LA PETITE JUSTICE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier les travaux de rénovation intérieure du logement à l'Association Élan à Hérouville Saint Clair dont la mission est de créer des ateliers chantiers d'insertion.

L'Association a remis une offre pour ces travaux de rénovation intérieure, comprenant des travaux de préparation des murs et plafonds pour la mise peinture, la préparation des sols pour la pose de dalles vinyliques et des travaux d'aménagement dans la cuisine et dans la salle de bain, pour un montant total HT de 20 612.17€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confie à l'Association Élan la mission de rénovation intérieure du logement communal rue de la Petite Justice,

Approuve le devis présenté par l'Association pour un montant total HT de 20 612.17€.

Autorise Monsieur le Maire à le signer et faire exécuter les travaux.

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget Primitif sur l'Opération n°124 « Logement communal Bavent » article 2132 « Immeubles de rapport ».

**VOTANTS : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 11/04/2019

**N°9/2019-27/03 : REUNIONS D'INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL CONCERNANT LES MUTUELLES SANTE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision prise le 21 février 2018 quant à l'autorisation qui pouvait être donnée à une compagnie d'assurances, qui en ferait la demande, d'organiser dans une salle communale, à titre gratuit, une réunion d'informations à seul fin de présenter une offre de mutuelle santé aux habitants de la commune.

La compagnie d'assurances AXA a organisé en 2018 une réunion d'informations auprès des habitants de la commune et souhaite renouveler pour cette année sur le territoire communal une campagne promotionnelle se rapportant à la mutuelle santé auprès des habitants ainsi que des professionnels de santé.

Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise à 9 voix pour, 4 abstentions et 2 contre la compagnie d'assurances AXA à organiser sur le territoire communal et pour les habitant de la commune une ou plusieurs réunions d'informations sur le thème de la mutuelle santé à des conditions tarifaires promotionnelles, Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'organisation de la campagne promotionnelle.

**VOTANTS : 15**

**Pour : 9**

**Contre : 2**

**Abstention : 4**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 11/04/2019

**N°10/2019-27/03 : ADAPTATION DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE**

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie, comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC Énergie dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC Énergie a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Énergie a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC Énergie.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour et 4 abstentions approuve les nouveaux statuts du SDEC Énergie.

**VOTANTS : 15**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 11/04/2019

Affiché le 09/04/2019 (Délibération n°1/2019-27/03)

Et le 11/04/2019 (Délibérations n°2/2019-27/03 à 10/2019-27/03)

Le Maire

Jean-Luc GARNIER